



Date de publication : 23 juin 2025

La directrice générale des Ressources Humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Anne-Sophie MARTENOT, le 23 juin 2025 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Claudie LE GALL, directrice des Relations sociales, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Relations sociales à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Mme Claudie LE GALL peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la Direction des Relations Sociales.

Fait à Paris, le 23 juin 2025

Anne-Sophie MARTENOT